



PLAN STRATEGIQUE 2023-2027

COALITION BURKINABE DES DEFENSEURS DROITS HUMAINS

VERSION FINALE

Mars 2023



SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LEXIQUE	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	1
PRESENTATION DE LA COALITION BURKINABE DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS.....	7
I. PRESENTATION DE LA CBDDH	8
PRINCIPALES REALISATIONS DE LA COALITION BURKINABE DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS DE 2016 A 2022	11
II. PRINCIPALES REALISATIONS DE LA CBDDH	12
ANALYSE ORGANISATIONELLE ET INSTITUTIONNELLE	14
III. L'ANALYSE ORGANISATIONELLE ET INSTITUTIONNELLE DE LA COALITION.....	15
ANALYSE STRATEGIQUE.....	20
IV. LES AXES STRATEGIQUES	21
CONCLUSION.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES.....	40

CBDDH : Coalition burkinabè des défenseurs des droits humains

ODD : Objectif de développement durable

DDH : Défenseurs des Droits Humains

AG : Assemblée générale

CA : Conseil d'administration

AGR : Activités génératrice de revenus

ONG : Organisation non gouvernementale

ROADDH : Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains

INTRODUCTION

La CBDDH a élaboré son Plan stratégique pour 2023-2027 dans un contexte de la plus grave perturbation que le Burkina Faso ait connue dans son histoire et en lien avec la sécurité et les droits humains. En tant qu'organisation nationale dédiée exclusivement à la promotion, à la protection et au respect des Droits Humains en général et des droits des défenseurs des Droits de l'Homme en particulier, donc catalyseur de la paix, de développement durable et des droits humains, son mandat a rarement été aussi pertinent ou nécessaire que dans cette période de crise.

La reconnaissance croissante de l'importance de l'état de droit et de l'accès à la justice dans le maintien de la paix et du développement s'est traduite par l'ajout, pour la première fois, de ces deux thèmes au programme de développement mondial en 2015, et plus particulièrement par l'adoption de l'objectif de développement durable (ODD) 16 sur la paix, la justice et les institutions fortes, mais aussi par l'intégration des principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Bien que le rôle habilitant crucial de l'état de droit soit généralement admis, on constate une grave dégradation de plusieurs de ses dimensions depuis l'adoption du Programme 2030. Cela se manifeste par une hausse des violences et des conflits armés, des crises humanitaires de grande ampleur, d'autoritarisme, d'inégalités, d'une intolérance et des tensions sociales croissantes. Les normes internationales font l'objet d'une pression grandissante, tandis que les droits humains, l'indépendance du pouvoir judiciaire et la société civile sont attaqués.

La crise sécuritaire multidimensionnelle à laquelle fait face le pays, accentue les inégalités sociales, économiques et politiques et les personnes qui vivaient déjà dans des conditions d'injustice, d'inégalité et d'insécurité subissent de plein fouet cette situation.

Ainsi, en exposant aussi crûment notre fragilité partagée, la crise sécuritaire rend nos plus grands défis impossibles à ignorer et donne une occasion unique de revoir nos suppositions, d'être plus ambitieux et de réorienter le monde vers un avenir plus juste, pacifique et durable. Mettre la consolidation et l'ancrage des principes des Droits Humains dans les cultures des populations par la prise en compte de ces principes dans les politiques et programmes de développement du pays. Cela permettra aux décideurs politiques d'agir rapidement et efficacement dans le respect et la protection des droits. Aussi garantira-t-on que ceux qui sont dans les situations les plus vulnérables aient accès aux services essentiels et à la protection de

la loi tout en sauvegardant les acquis durement gagnés en matière de paix et de développement durable.

C'est dans ce contexte et cet esprit que la CBDDH élabore son Plan stratégique pour 2023-2027. Ce document vise à promouvoir une justice axée sur les personnes et l'état de droit pour créer des sociétés plus pacifiques, inclusives et résilientes. Le plan concilie prudence et ambition en s'appuyant sur les forces de l'Organisation tout en investissant dans sa capacité à contribuer à de nouveaux domaines et à tirer parti des opportunités émergentes.

**ÉTABLI DANS CET OBJECTIF GLOBAL, LE PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027**

- ✓ Fixe la direction stratégique d'ensemble de la CBDDH pour les cinq prochaines années ;
- ✓ Définit notre contribution aux efforts nationaux de promotion, protection et défense des droits des défenseurs des droits de l'homme pour maintenir la paix et parvenir au développement durable, dans la lignée de notre mandat et de nos avantages comparatifs ; et
- ✓ Identifie les domaines où nous devons investir et consolider l'Organisation pour réaliser le changement souhaité.

I.SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS AU BURKINA FASO

Depuis 2015, le Burkina Faso fait face à une instabilité sécuritaire engendrée par des exactions de groupes armés non identifiés. Pour faire face à cette menace nationale, le gouvernement et ses partenaires multiplient les actions de riposte. Cette réponse fait l'objet de vives critiques en matière de violation de droits humains. Dans un contexte où l'autorité de l'État dans les zones touchées est compromise, il est urgent de répondre plus vigoureusement par des acteurs indépendants et fiables de la justice et des droits humains.

Ces attaques parfois jugulées de conflits intercommunautaires ont créé une crise sécuritaire qui perdure et continue à avoir des conséquences de plus en plus néfastes à divers point de vue. Les troubles politiques, les actes de terreur et conflits intercommunautaires que vit le pays des hommes intègres depuis 2015 demeurent toujours une menace pour la sûreté et la sécurité d'innombrables personnes et sapent les efforts accomplis pour assurer la paix, la liberté et la stabilité. Dans un tel contexte, les droits et libertés des personnes sont menacés tirant davantage vers le bas le faible niveau d'avancée du respect des droits humains en général et ceux des défenseurs des droits humains en particulier. Bien que les institutions existent, en tant qu'institution de premier plan pour la protection et la promotion des droits de l'homme et le ministère des Droits de l'homme et de la promotion civique, ces institutions doivent être formées, équipées et soutenues pour pouvoir s'acquitter pleinement de leur mandat. De même, la population doit regagner confiance en ces institutions et en leur capacité à rendre justice et recours de manière efficace.

Par ailleurs, le Burkina Faso a été, depuis janvier 2016, la cible d'attaques terroristes. La recrudescence de ses attaques dans les régions du Nord, Sahel, Centre Nord, de l'Est et du Centre-Est a plongé le pays dans une crise sécuritaire sans précédent. Les populations à la recherche de plus de quiétudes se déplacent massivement vers les zones urbaines beaucoup plus sécurisées. Selon les données du OCHA et du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation du Burkina, le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) a été multiplié par plus de 22, passant de 47 000 en décembre 2018 à 1,74 millions de déplacés internes en fin mars 2022. En effet, la montée ou la résurgence de conflits, de l'extrémisme violent, avec la prolifération d'armes, la crise humanitaire déclenche des schémas de violences dont la majorité écrasante des victimes sont des femmes, des filles, les enfants, des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap qui sont socialement et économiquement marginalisées.

Au regard des enjeux récurrents pour le Burkina Faso, il est plus que nécessaire de trouver les voies et moyens pour venir à bout de cette situation. La réponse aux besoins urgents et stratégiques de protection des femmes et hommes défenseurs de droits humains est l'une des priorités. L'élaboration d'un plan stratégique 2023-2027 de la CBDDH s'inscrit dans cette dynamique pour mieux orienter les interventions et relever défis du moment.

Notre plan stratégique que nous développons dans ce document vise justement à promouvoir les droits humains, réduire les inégalités inhérentes au genre et à renforcer les capacités des défenseurs des droits humains dans toutes les sphères de leur vie : économique, sociale, juridique, politique.

II. METHODOLOGIE

La conception de ce présent plan stratégique a connu différentes étapes qui sont les suivantes :

- La rédaction d'un projet de l'élaboration du plan stratégique,
- La réalisation d'ateliers de réflexions
- La capitalisation des résultats des ateliers,
- La recherche de données secondaires,
- La rédaction du document de plan stratégique.

Nous allons donc détailler chacune de ces étapes en expliquant la façon dont nous avons procédé afin que le processus soit le plus clair possible et dans un esprit de participation de tous les acteurs impliqués.

La rédaction d'un projet d'élaboration du plan stratégique

Pour s'assurer de l'atteinte de notre objectif final qui est de disposer d'un plan stratégique avec l'implication et la participation des organisations membres, un projet a été conçu avec des objectifs bien définis, des activités à réaliser, et des études de faisabilité à travers l'analyse des moyens financiers disponibles et ceux à rechercher.

La réalisation des ateliers de réflexions,

Dans le souci de prendre en compte les besoins spécifiques des structures membres à travers les zones d'intervention complètement différentes de la CBDDH, il a été question d'organiser

deux ateliers de réflexion dont le premier s'est tenu le 13 mars 2023. Ce premier atelier a regroupé dix (10) représentants des structures membres de la CBDDH.

Quant à l'atelier de restitution, il s'est tenu le 03 avril 2023. Il a également regroupé neuf (09) personnes provenant des organisations membres de la coalition.

Les deux ateliers de réflexion ont permis d'analyser :

la situation actuelle des organisations de la coalition (structuration, gestion, stratégie d'intervention, technicité des productions),

les besoins et les attentes des membres des organisations envers la coalition afin de les prendre en compte dans l'élaboration du plan stratégique,

- ❑ la détermination des différentes pistes de stratégies possibles à la suite de l'analyse de leurs besoins pour répondre au renforcement de leurs capacités,
- ❑ la planification des actions prioritaires communes des organisations.

La capitalisation des résultats des ateliers et recherches de données secondaires

Les résultats de chaque atelier ont fait l'objet d'un rapport séparé qui a été ventilé à chacune des participantes et à chaque membre du bureau de la Coordination Nationale aux fins de validation.

Une série de données secondaires a été collectée à la suite de la conception d'une fiche de collecte de données qui a été remplie par les représentants des différentes organisations membres présents aux ateliers et en ligne pour les structures absentes afin de recueillir des informations sur les organisations membres de la Coalition.

Nous avons également consulté des documents pertinents à notre plan et qui ont servi à enrichir notre réflexion. Citons, parmi les plus importants : le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ; la Politique nationale genre ; le Plan de sécurité de la Coalition ainsi que les statuts et règlements intérieurs.

La rédaction du document de plan stratégique.

Après avoir validé nos informations et établi nos différents axes stratégiques et leur mise en action, nous avons pu commencer la rédaction du document. Cette rédaction a commencé le 15 mars 2023 et la version provisoire a été présentée aux membres de la Coalition et des

organisations membres le 3 avril afin qu'elles puissent y apporter leurs commentaires et suggestions. Ceci est la version finale qui a validée par la Coordination Nationale.

**PRESENTATION DE LA COALITION
BURKINABE DES DEFENSEURS DES
DROITS HUMAINS**

I. PRESENTATION DE LA CBDDH

I.1 Vision et objectifs

La vision de la Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains est de créer un cadre favorable au travail des Défenseurs des Droits Humains (DDH) au Burkina Faso et de renforcer leur sécurité. Elle a pour but de contribuer activement à la promotion, à la protection et au respect des Droits Humains en général et des droits des défenseurs des Droits de l'Homme en particulier.

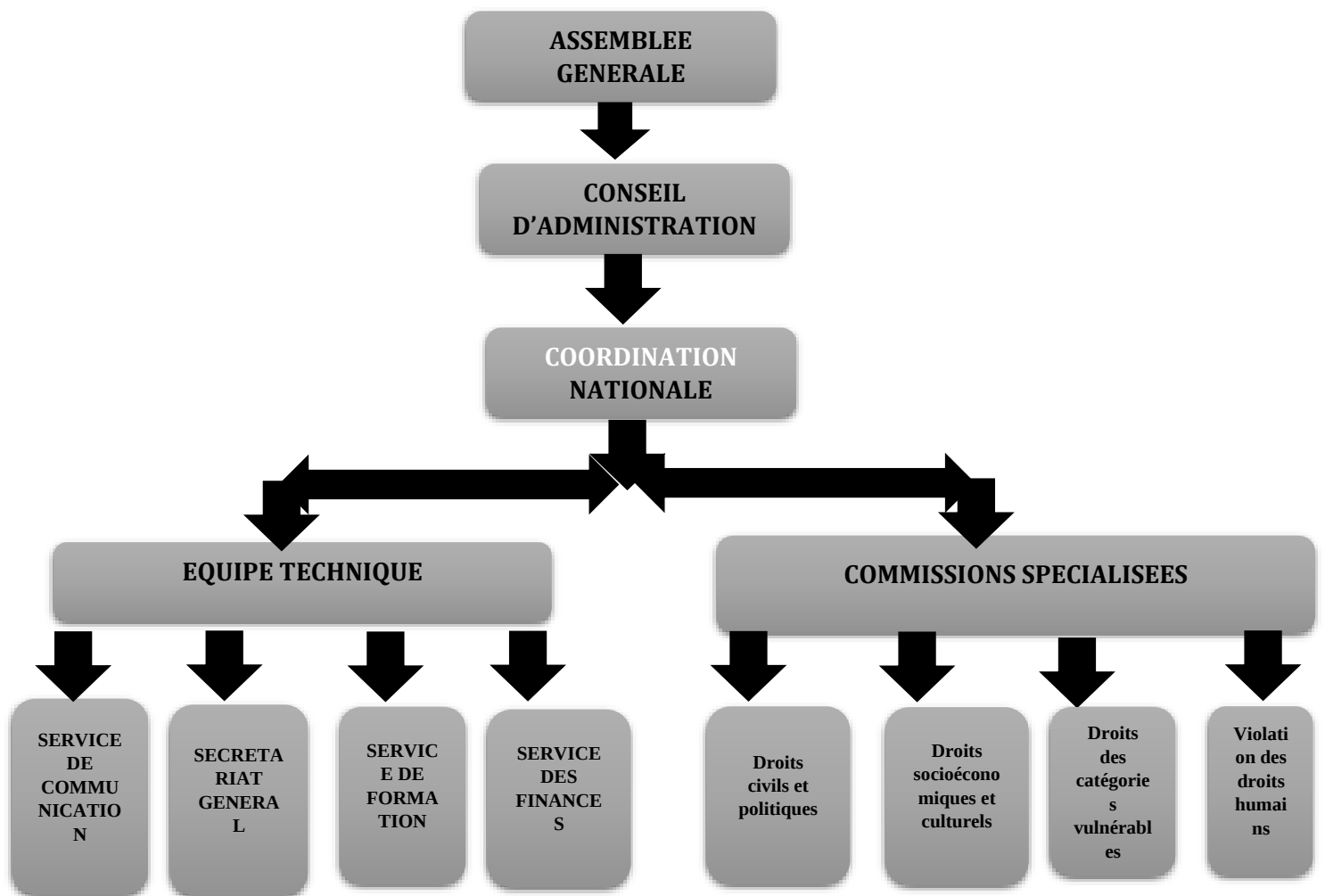
La CBDDH a pour objectifs :

- ✓ De promouvoir, de protéger et de défendre les droits des défenseurs des Droits de l'Homme ;
- ✓ De consolider l'ancrage des principes des Droits Humains dans les cultures des populations par la prise en compte de ces principes dans les politiques et programmes de développement du pays ;
- ✓ De mener des actions en vue du respect par l'État burkinabè, des engagements contractés à travers la ratification des instruments internationaux ;
- ✓ De favoriser la contribution du Burkina Faso à l'enrichissement de l'idéal universel des Droits Humains à travers la diffusion des valeurs et pratiques positives africaines sous régionales en matière de Droits Humains ;
- ✓ De faciliter les échanges et le partage d'informations et d'expériences entre les organisations membres ;
- ✓ D'informer et d'éduquer sur le rôle et l'importance du défenseur des Droits de l'Homme;
- ✓ De répondre aux orientations du Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains (ROADDH) en matière de promotion et de protection des Droits Humains.

I.2 L'étendue de la Coalition

La Coalition regroupe à ce jour 20 organisations membres de base réparties dans les treize régions du Burkina. Ces structures ont des domaines d'intervention diverses ayant pour point commun la Défense des Droits Humains (DDH). Ainsi les activités de la Coalition ont un rayonnement à travers l'ensemble des quarante-cinq(45) provinces du Burkina Faso de manière diversifiée sur les thématique

I.3 Organigramme



L'Assemblée Générale est l'instance suprême de la Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains. Elle délibère sur toutes les questions relatives à la vie de la coalition. Elle contrôle, suit et évalue l'exécution des missions confiées à la Coordination Nationale.

La Coordination Nationale : Elle est l'organe de décision de la coalition. Elle est investie du pouvoir d'autoriser tous les actes qui ne relèvent pas de la seule compétence de l'Assemblée Générale.

L'équipe technique est l'instance technique de mise en œuvre des actions de la coalition. Elle est composée des services techniques qui sont également sous la tutelle de la coordination

Les Commissions Spécialisées : Elles sont des instances d'exécution des missions spécifiques en matière de Droits Humains de la coalition et sont sous l'autorité de la Coordination Nationale.

**PRINCIPALES REALISATIONS DE LA
COALITION BURKINABE DES DEFENSEURS
DES DROITS HUMAINS DE 2016 A 2022**

II. PRINCIPALES REALISATIONS DE LA CBDDH

Nous résumons dans ce tableau synoptique les principales réalisations de la CBDDH depuis sa création en 2016.

AXES	ACTIVITES	PRINCIPALES REALISATIONS
PLAIDOYER	Action de plaider pour l'adoption de la loi No 39-2017 / AN portant protection des défenseurs des droits Humains	- Plaider à l'Assemblée nationale - Plaider à la direction régionale du Haut-Commissariat des Droits Humains de Dakar - Plaider à la CADHP - Plaider à la CNDH - Plaider au ministère ne charge des droits humains
	Action de plaider le quota genre aux élections législatives et municipales	- Plaider auprès de la Commission Affaires Générales et Institutionnelles chargée des Droits Humains (CAGIDH) <i>de l'Assemblée Nationale Burkinabè</i>
SESSION TRIMESTRIELLES	Tenues de session trimestrielles sur les violations des DH	- Réalisation de XXX sessions ayant permis de recueillir des témoignages de violations pour des actions de plaider, d'appui et de protection des DDHV en danger
Contribution à l'Examen Périodique Universel (EPU)	Elaboration de rapport alternative	Production 6 rapports alternatifs
Renforcement des capacités techniques des membres de la coalition	Formations sur les thématiques en lien avec la promotion et la protection des droits humains	- Formation de plus de 300 membres sur : la sécurité numérique et physiques des données, les violences basées sur le genre, mécanismes de documentation des violations de DH à des fins de contentieux ou d'alerte précoce
Appui, assistance et Protection des DDH en danger e	Renforcement de capacités des DDH FDDH-V	- Appui en équipements de communication des FDDH vulnérables pour leur participation aux plateformes d'échanges,

		- Activation des mécanismes de protection internationaux pour les DDH en danger
Assistance psycho sociale des FDDH vulnérables		- Renforcement institutionnel de structures membres pour leur reconnaissance officielle - Campagne d'établissement de carte d'identité Burkinabè aux FDDH vulnérables des zones périphériques - Assistance psychosociale des FDDH - Distribution de vivres aux membres les plus démunis
Documentation des violations des DH	Registre sur la violation des droits humains	- Collecte de données sur les violations des DH dans les 13 régions du Burkina



ANALYSE ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE

III. L'ANALYSE ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE DE LA COALITION

L'analyse de la situation interne et de l'environnement externe est indispensable à toute organisation pour une bonne définition des stratégies d'action. Le diagnostic de la situation interne de la CBBDH se fera à travers l'examen des forces et faiblesses **de la Coalition**. L'évaluation des contraintes et opportunités permettra de mieux apprécier l'environnement externe.

III.1. Les forces et Faiblesses de la Coalition

L'analyse des forces et faiblesses s'articulera autour des cinq points essentiels suivants : les capacités organisationnelles et structurelles, les ressources humaines et le membership, le partenariat et les capacités financières et comptables.

III.1.1. Les forces

Le niveau organisationnel :

-  **La Coalition** est apolitique et centrée sur ses objectifs et sa mission. Les objectifs sont précis et la mission pertinente.
-  Les instances se tiennent plus ou moins régulièrement et permettent de rendre compte aux membres du niveau d'exécution des activités programmées.
-  La réorganisation de la Coalition en 2022 a permis de renforcer son cadre institutionnel avec la mise en place d'un conseil d'administration et la préparation d'un manuel de procédure adapté au nouveau contexte.
-  **La Coalition** a su développer un bon nombre d'outils et supports pédagogiques (théâtre forum, affiches, calendrier thématiques, cassettes audio-visuelles) pour les activités à la base et dispose d'une expertise reconnue.
-  **La Coalition** a une bonne capacité de mobilisation. En effet, des structures de différentes sensibilités et catégories socio-professionnelles s'y côtoient.

Les ressources humaines et le membership

L'existence d'une Coordination avec du personnel salarié distinct des membres fondateurs de la coalition.

-  Tant au sein du Conseil d'Administration que de la Coordination, les personnes sont mobilisées engagées et acceptent de s'investir. Cependant il faut noter que la coalition

n'arrive pas à fidéliser les emplois de l'équipe technique par absence de prise en charge régulière de leur salaire. Elle bénéficie de l'appui de certains membres, bonnes volonté

- + La CBDDH est **une organisation** forte de 20 organisations membres présents dans 45 provinces du pays mais avec un rayonnement national du fait des zones d'intervention des membres.
- + **La Coalition** est riche de la diversité des domaines d'intervention de ses membres en faveur des droits humains et défenseurs des droits humains.
- + L'esprit critique de certains membres permet d'aborder toutes les questions et de faire avancer la coalition.
- + La confiance des membres en leur Coalition et leurs efforts de contribuer aux fonds propres par les cotisations.
- + **La Coalition** dispose d'un fichier de compétences internes et externes.

Le partenariat

- + **La Coalition** entretient des relations de bon partenariat avec l'Etat, les institutions nationales, sous régionales et régionales ainsi qu'avec les Partenaires Techniques et Financiers.
- + **La Coalition** jouit d'une crédibilité qu'elle met au profit de ses membres dans le cadre de sa mission des droits humains et des Défenseurs des Droits Humains
- + En tant que **Coalition**, la CBDDH apprécie et développe l'esprit de partenariat avec les autres organisations faitières de la société civile pour des synergies d'Action.

Les moyens matériels et logistiques

- + **La Coalition** dispose d'une Coordination Nationale équipée en moyens minima requis pour travailler : bureau, tables, chaises, ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, multiprises.
- + Le local abritant les équipements est une maison louée à un cout de deux millions six cent mille (2 600 000) F CFA par an.
- + Le parc informatique
- + La documentation (sessions, rapports, plaidoyer, formations, brochures)
- + L'équipement de formation

Les finances

La qualité des relations que **la Coalition** entretient avec ses partenaires est un atout qui lui a permis jusque-là de bénéficier de moyens financiers nécessaires à la réalisation des activités de ses projets.

Les valeurs de transparences développées au sein de la Coalition constituent aussi un avantage favorable, dans un environnement où l'obtention de financement par les ONG est de moins en moins facile. Il dispose d'un système de validation des comptes par trois signataires.

L'existence de fonds propres du reste insuffisant constitué par les cotisations, les frais d'adhésion ainsi que certains apports en nature permet à la Coalition de contribuer à la réalisation des activités et aux charges de fonctionnement.

III.1.2. Les Faiblesses

Malgré le dynamisme de la Coalition, un certain nombre de faiblesses aux différents niveaux identifiés limitent son efficience.

Le niveau organisationnel :

Il existe des insuffisances organisationnelles au sein de la coordination.

-  La Coalition est très peu sollicitée au niveau national qu'international.
-  Il ressort également la non-systématisation d'un système de suivi aussi bien au niveau des performances que des programmes.
-  La mission de la CBDDH n'est pas suffisamment connue des membres et il existe une mauvaise circulation de l'information entre les différents organes et à l'intérieur des organisations membres.
-  La coalition ne possède pas de service de communication, ni de système de suivi-évaluation.
-  La Coalition, pour laquelle les uns et les autres ont beaucoup d'attentes tant au niveau interne qu'externe, n'arrive pas à répondre aux sollicitations et à jouer son rôle de leader.
-  Les capacités de la Coalition paraissent limitées pour une diversification efficace des offres de services en direction des membres. En effet, s'il est vrai que la Coalition est riche de la diversité des domaines d'intervention de ses membres, cet avantage devient une faiblesse dès lors que les dispositions ne sont pas prises pour offrir en retour à ceux-ci, tous les services répondant à leurs attentes respectives.

Les ressources humaines et le membership

- ✚ Au niveau du membership, on note aussi bien des organisations de base que de grandes ONG nationales et internationales. Cependant, ces dernières années, l'assiduité des organisations a fortement baissé et cette situation entraîne un certain décalage entre les ambitions stratégiques de la Coalition et les besoins des petites organisations.
- ✚ Insuffisance de ressources humaines (équipe technique).
- ✚ Les organisations membres ne valorisent pas assez leur Coalition aussi bien au sein de leur propre structure que dans les cadres de concertation.

Le partenariat

- ✚ La non-maitrise par la Coalition des techniques d'entretien du partenariat lui est parfois préjudiciable. La simple bonne volonté et la carte de la transparence sont parfois des atouts insuffisants.
- ✚ Le partenariat avec les autres organisations de la société civile comporte encore des points d'insuffisance. Les querelles de leadership ne sont pas toujours maîtrisées avec la hauteur d'esprit nécessaire, entravant ainsi les initiatives d'actions concertées pourtant indispensables au succès de certaines luttes.

Les moyens matériels et logistiques

- ✚ L'absence de siège propre à CBDDH.
- ✚ Si le parc informatique actuel constitue une force, son entretien exige une maintenance permanente.
- ✚ L'absence de parc automobile à la Coalition ne lui permet pas de réaliser l'une de ses missions essentielles : l'organisation de sorties terrains réguliers auprès des membres.

Les finances

- ✚ La Coalition souffre de moyens financiers propres par rapport à ses ambitions et les besoins de couverture de ses charges de fonctionnement. Le taux d'autofinancement est de **10% à 20%** par rapport aux financements globaux.
- ✚ De même, il faut souligner que la précarité financière joue négativement sur la programmation des activités. Les financements de longs termes devraient remplacer les financements ponctuels et hypothétiques de courte durée.

III.2. L'analyse de l'environnement externe

La connaissance des éléments de l'environnement externe susceptibles d'influencer la Coalition est un complément d'analyse nécessaire à une bonne définition des stratégies futures. Nous

examinerons successivement les éléments de contrainte et les opportunités à prendre en compte pour bien agir.

III.2.1. Les contraintes

L'environnement externe est caractérisé par les principales contraintes suivantes :

- ✚ Le contexte économique général qui ne facilite pas la mobilisation des ressources financières.
- ✚ Les interrogations légitimes sur le rôle et la place des ONG dans un contexte où le rôle de coordination et de centralisation des actions de développement par l'Etat, et les collectivités locales est de plus en plus réaffirmé, pendant que le secteur privé est considéré comme le moteur essentiel du développement.
- ✚ L'interpellation croissante des ONG à jouer désormais un rôle de veille auquel elles n'ont pas forcément été préparées.
- ✚ L'insuffisance de cohésion entre les structures membres qui nuit aux initiatives d'actions concertées.
- ✚ Le contexte d'insécurité et de lutte contre le terrorisme induisant des mesures restrictives des activités des OSC et activistes du gouvernement

III.2.2. Les opportunités

Les opportunités qui s'offrent à la CBDDH aujourd'hui sont :

- ✚ L'appartenance de la Coalition à plusieurs cadres de concertation et de travail tant au niveau national qu'international ;
- ✚ L'appartenance au ROADDH et au PANAFRICAN DEFENDERS ;
- ✚ Les domaines d'intervention de la Coalition qui sont toujours d'actualité ;
- ✚ La confiance de certains Partenaires Techniques et Financiers ;
- ✚ La visibilité de la Coalition au niveau national et international ;



ANALYSE STRATEGIQUE

IV. LES AXES STRATEGIQUES

La vision ainsi définie nous amène à mettre l'accent sur notre contribution à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des stratégies de défense des droits humains.

Pour y parvenir, il nous faut définir un objectif clair, et élaborer un schéma de planification conséquent en prenant en compte les préoccupations suivantes : la satisfaction des besoins pratiques des Défenseurs des Droits Humains et leurs intérêts stratégiques, la culture de l'analyse critique et de l'interpellation constructive, l'approche genre, la promotion de la bonne gouvernance au sein de nos associations et la décentralisation. Les principaux canaux d'intervention de la CBDDH demeurent : le plaidoyer, l'information, la formation, la communication, l'élaboration des rapports alternatifs.

IV.2.1 Les Objectifs

Objectif global

Renforcer la position et la capacité d'influence des politiques de développement des Défenseurs des Droits Humains pour plus de promotion, de protection et respect des droits humains en tenant du genre dans le paysage des organisations de la Société civile au Burkina Faso.

Objectifs spécifiques

- Constituer la Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH) et ses membres en force sociale pour la défense de leurs intérêts stratégiques ;
- Promouvoir, protéger et défendre les droits des défenseurs des Droits de l'Homme ;
- Consolider l'ancrage des principes des Droits Humains dans les cultures des populations par la prise en compte de ces principes dans les politiques et programmes de développement du pays ;
- Mener des actions en vue du respect par l'État burkinabè, des engagements contractés à travers la ratification des instruments internationaux ;
- Favoriser la contribution du Burkina Faso à l'enrichissement de l'idéal universel des Droits Humains à travers la diffusion des valeurs et pratiques positives africaines sous régionales en matière de Droits Humains ;
- Faciliter les échanges et le partage d'informations et d'expériences entre les organisations membres ;
- Informer et éduquer sur le rôle et l'importance du défenseur des Droits de l'Homme ;
- Promouvoir les droits des FDDH/DDHV et des minorités sexuelles,

- Réduire les inégalités de genre des PDIs et promouvoir l'autonomisation économique et financière des femmes
- Répondre aux orientations du Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains (ROADDH) en matière de promotion et de protection des Droits Humains.

IV.2.2 Les Résultats attendus

Il découle des objectifs ainsi formulés, cinq résultats essentiels attendus

Résultat A (RA) : La position et la capacité d'influence des politiques de développement des Défenseurs des Droits Humains pour plus de promotion, de protection et respect des droits humains en tenant compte du genre dans le paysage des organisations de la Société civile au Burkina Faso sont renforcées.

Indicateur A 1: Au moins 60% des politiques de développement sont influencés par la position de la CBDDH pour la promotion, la protection et le respect des droits humains.

Indicateur A2: Toutes les structures de la Coalition ont leurs capacités de mobilisation renforcées d'ici fin 2027, pour constituer une force sociale pour la défense de leurs intérêts stratégiques.

Indicateur A3: Au moins deux thématiques en lien avec la promotion, la protection et la défense des droits des défenseurs des droits humains sont appliquées par les structures et dans les projets et programmes d'ici fin 2027.

Résultat B (RB) : Des actions de concertation et de plaidoyer sur l'ancrage des principes des Droits Humains dans les cultures des populations et du respect par l'État burkinabè, des engagements liés aux Droits Humains.

Indicateur B1 : Chaque année, au moins une session de restitution sur la participation de la CBDDH à des rencontres nationales et internationales organisée au profit des membres et des institutions étatiques.

Indicateur B2 : Au bout de deux ans, 40% des associations membres mènent des actions de plaidoyer sur une ou deux thématiques identifiées autour des préoccupations de la CBDDH.

Indicateur B3 : Au bout de trois ans la CBDDH et le CA ont conduit des actions de plaidoyer dans les treize régions du Burkina.

Résultat C (RC) : Une contribution à l'enrichissement de l'idéal universel des Droits Humains à travers des campagnes des valeurs et pratiques positives africaines sous régionales en matière de Droits Humains afin de faciliter le partage d'information et d'expériences entre les organisations et les institutions étatiques.

Indicateur C1 : Au moins une activité de capitalisation et de partage d'expériences des membres organisée et documentée chaque année.

Indicateur C2 : Trois (3) campagnes sur les valeurs et bonnes pratiques positives africaines sous régionales en matière de Droits Humains et un congrès national sont organisées et documentées

Indicateur C3 : La CBDDH dispose d'un plan de communication opérationnel et efficace.

Résultat D (RD) : Les droits des FDDH/DDHV et des minorités sexuelles et réduction les inégalités de genre des PDI sont effectifs.

Indicateur D1 : Les systèmes d'assistance et les moyens de protection sont connus par les FDDH/ DDHV et les minorités sexuelles.

Indicateur D 2 : Les victimes de violences et de torture se réfèrent aux systèmes d'assistance et les moyens de protection mis en place.

Indicateur D 3 : Les femmes, les filles et les femmes vivant avec un handicap sont réhabilitées et résilientes.

Résultat E (RE) : Des prises de positions sur toute action de violation des Droits Humains et une éducation sur le rôle et l'importance du défenseur des Droits de l'Homme sont assurés de manière efficace.

Indicateur E1 : Dénoncer et faire large diffusion de tout cas de violation des droits humains et des défenseurs des droits humains.

Indicateur E2 : Trois campagnes éducatives avec supports visuels au primaire, au post primaire et au supérieur sur le rôle et l'importance du défenseur des Droits de l'Homme.

Indicateur E3 : Un collectif d'avocats défenseur des Défenseurs des droits humains est mis en place.

Résultat F (RF) : La gestion administrative, financière et le pilotage des activités sont assurés de manière efficace.

Indicateur F 1: Un manuel de procédure et de gestion de la CBDDH sont établis et régulièrement appliqués par la coordination et le CA.

Indicateur F 2: Un audit des comptes réalisé chaque année.

Indicateur F 3 : Les rapports intermédiaires et annuels élaborés dans les délais sur l'exécution et le financement des projets et programmes sont produits et acheminés par les structures membres.

Résultat G (RG) : Un mécanisme approprié de suivi et d'évaluation des activités et du personnel est fonctionnel.

Indicateur G 1 : L'existence et l'utilisation d'outils adaptés de suivi évaluation des activités et du personnel

Indicateur G 2 : La facilité d'accès aux niveaux d'exécution des activités et aux résultats atteints.

Indicateur G 3 : Une auto-évaluation annuelle de la CBDDH réalisée et documentée.

IV.2.3. Les activités

Pour atteindre les objectifs et résultats ci-dessus énoncés, la CBDDH entreprendra les activités suivantes articulées autour des six axes essentiels :

Axe A : Promotion, protection et respect des droits humains

Axe B : Renforcement des capacités.

Axe C : Actions concertées et le plaidoyer.

Axe D : Bien être et justice réparatrice

Axe E : Capitalisation des expériences.

Axe F : la gestion administrative, financière et le pilotage de la Coordination.

Axe G : Le suivi-évaluation des activités et du personnel.

IV.2.3.1 Les activités liées à l'axe A: PROMOTION, PROTECTION ET RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DU CONTENTIEUX STRATEGIQUE

IV.2.3.1.1 Promotion des Droits Humains

- ✓ Formation des responsables d'associations membres de la coalition sur les documents juridiques des droits spécifiques des femmes au Burkina Faso ;

- ✓ Réalisation d'un voyage d'échange dans un pays d'Afrique en vue d'acquérir des expériences en matière de la protection ;
- ✓ Réalisation de panel sur les soins collectifs au profit des associations des Droits humains.

IV.2.3.1.2 Protection des Droits Humains

- ✓ Partage d'expérience des membres de la Coalition sur la mise en œuvre de la protection des défenseurs droits humains ;
- ✓ Organisation un atelier pour Identifier les difficultés des DDH dans leur mission au Burkina Faso
- ✓ Formation en gestion et utilisation de la base de données sur la protection et violations des droits humains ;
- ✓ Vulgarisation et mise à la disposition des DDH des instruments et des documents relatifs à la protection des droits humains (cibler les documents/textes pertinents aux DDH), ;
- ✓ Réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique sur la protection des droits humains.

IV.2.3.1.3 Respect des Droits humains

- ✓ Combat des violences liées au genre en mettant en place une approche multidimensionnelle pour faire face à ces violences en rassemblant le secteur judiciaire, la société civile et les acteurs médicaux afin d'appliquer des mesures de prévention, de faciliter les enquêtes, les poursuites et la condamnation dans les cas de violences faites aux Défenseurs des droits Humains et aux femmes et d'offrir protection et aide aux victimes,
- ✓ Organisation de plaidoyer et d'interpellation aux respects des engagements de l'Etat.

IV.2.3.1.4 Contentieux stratégique

- ✓ Promotion de la participation et du leadership des femmes dans le secteur judiciaire en accompagnant des professionnelles ciblées pour des formations professionnalisantes dans le domaine des Droits Humains,
- ✓ Promotion les droits environnementaux et la justice climatique à travers des formations sur la thématique (défis émergents).
- ✓ Poursuite de la formation des avocates sur la gestion du contentieux à Niamey
- ✓ Assistance psychosociale des DDH/FDDH vulnérables

- ✓ Appui/assistance d'urgence aux DDH/FDDH en danger ;

IV.2.3.2 LES ACTIVITES LIEES A L'AXE B : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.

Le programme de renforcement des capacités décrit ici se rapporte aux années 2023 à 2025. Il concerne aussi bien l'équipe de la coordination, les membres du Conseil d'Administration que les membres des associations.

B.1. Les activités de renforcement des capacités des membres de la CBDDH

Le renforcement des capacités des membres de la CBDDH au cours des trois premières années sera essentiellement basé sur les actions initiées en 2023. Ainsi, ce volet comporte les activités de plaidoyer, de formation, d'information, de communication, de sensibilisation et de suivi-évaluation, contentieux stratégique (formation de 3 avocates).

B.1.1. Les activités de formation

Le programme de formation est fondé sur la capitalisation des acquis de 2023 à 2025 à savoir :

- ✓ Organisation des ateliers de formation des formateurs et de constituer de pool de formateurs autour de thématiques de préoccupation des membres de la CBDDH,
- ✓ Appropriation de la stratégie des formations par les membres à la base,
- ✓ Maintien des deux thèmes droits humains et gestion des associations qui ont fait l'objet de formation de pool de formateurs,
- ✓ Formation des membres à la base sur les thèmes des DH et gestion des associations par le pool de formateurs.

B.1.1.1. Les formations en gestion des associations

 **Les sessions de recyclage à l'intention des formateurs en gestion des associations**
Durant l'année en cours, les responsables des organisations membres bénéficieront de la formation de formateurs en gestion des associations et ont donné des formations aux membres à la base.

Avant le démarrage des sessions de 2023, les formateurs (trices) bénéficieront d'une session de recyclage afin d'échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions à envisager pour améliorer les futures sessions.

Pour 2024 une autre session du même genre permettra de renforcer les performances des formateurs pour en faire des messagers sûrs de vulgarisation des notions essentielles en matière de gestion des associations.

Dans l'hypothèse où un second recyclage s'avère non fondé, l'accent sera mis sur la formation d'un nouveau pool de formateurs sur le même thème.

Les sessions de formation des membres à la base en gestion des associations

Au cas où les six (6) sessions de formation organisées en 2024 n'ont pas permis de satisfaire l'ensemble des associations membres la CBDDH. A partir des nouveaux besoins de formations exprimés, six (6) autres sessions seront organisées en 2025.

Pour 2025, d'autres formations seront organisées par les formateurs/trices, sous forme de prestations payantes, à la demande des membres. L'action de la CBDDH se limitera au recyclage des pools des formateurs/trices, comme indiquée au paragraphe précédent.

Le suivi- évaluation des activités de formation en gestion des associations

Il s'agira ici de réaliser ou de superviser les activités suivantes :

- le suivi- évaluation des activités de formation en gestion des associations par l'équipe de la Coordination,
- le suivi par les pools de formateurs de la mise en pratique des notions acquises par les membres sur la gestion des associations,
- l'organisation par les pools de formateurs, de mini-ateliers d'évaluation de l'application des notions apprises sur la gestion des associations,
- l'évaluation des formateurs et formatrices en gestion des associations.

Le suivi-évaluation se poursuivra jusqu'en 2025 pour s'assurer que toutes les associations qui ont bénéficié de la formation mettent en pratique les acquis.

B.1.1.2. Les formations en Droits humains

Durant l'année 2023, la Coalition mettra en place six (6) pools de formateurs et formatrices en droits humains qui vont mener des actions de formations auprès des membres de 2023 à 2025. Au cours des deux prochaines années, l'accent sera particulièrement mis sur les thématiques protection et promotion des droits humains et Gestion des collectivités locales. Des activités de suivi seront également programmées et des formations en droits humains en général seront organisées mais à la demande des organisations.

Les sessions de formation en droits humains selon les besoins

Les sessions de formations en droits humains organisés de 2023 à 2025 permettront de toucher le maximum d'associations membres de la CBDDH. Cependant, pour des raisons de calendrier et d'organisation, certaines associations pourront ne pas participer. L'un des souhaits de la CBDDH est également de toucher le maximum de citoyens qu'ils soient membres ou non de la Coalition afin qu'ils puissent connaître leurs droits et les exercer.

Ainsi pour 2026 et 2027, des sessions seront organisées par les formateurs et formatrices sous forme de prestations payantes, à la demande des associations.

Le suivi évaluation

Pour assurer la bonne conduite des sessions de formation sur les thématiques de protection et promotion des droits humains et la gestion des collectivités locales, une rencontre d'évaluation de la maîtrise des connaissances sera organisée en début d'année pour chaque thème. Ce sera l'occasion de mieux s'accorder sur les méthodologies les mieux appropriées pour assurer le succès des activités.

Un autre type de suivi conduit par les pools de formateurs, va concerner les activités initiées et organisées par les associations membres au profit de leurs membres. Il a pour objet de pouvoir donner un appui et capitaliser les actions des membres en matière de vulgarisation des droits humains.

B.1.1.3. Les formations en TIC

La CBDDH a fait de l'internet une préoccupation majeure. Pour l'épanouissement de ses membres, un centre de documentation, de recherche d'informations sur la thématique Droits humains et une session d'initiation des femmes et jeunes à l'outil informatique est indispensable de nos jours en matière de communication.

Pour l'année en cours des formations en TIC seront organisées au profit de vingt (20) organisations membres. Les résultats de l'évaluation de ces formations nous permettront d'adopter une nouvelle marche pour l'organisation des sessions en 2025 et 2026.

Des formations vont être organisées pour permettre aux organisations membres de la CBDDH d'utiliser non seulement l'outil informatique, mais d'avoir des compétences et de pouvoir les transférer à la base.

Pour cela il est prévu une catégorisation des formations pour les groupes suivants: DDH/Genre, FDDH, FDDHV (handicap et LGBTQ), DDHV (danger) à travers

- *Un test de classement* qui permettra de déterminer le niveau réel des membres. Selon le résultat de test, les membres seront classés en trois niveaux (débutant, intermédiaire et avancé) et les sessions suivantes seront organisées,
- *Groupe 1 pour le niveau débutant* : concerne ceux qui font leurs premiers pas en informatique leur sera dispensé trois sessions de formation de quatre (4) jours chacune (niveau débutant, intermédiaire et avancé)
- *Groupe 2 pour le niveau intermédiaire*. Il concerne ceux qui ne maîtrisent pas les applications tels que Word, Excel, PowerPoint et suivront deux sessions de formations de quatre (4) jours chacune intermédiaire et avancé)
- *Groupe 3 pour le niveau avancé* : Il concerne ceux qui ne savent pas comment utiliser Internet, les moteurs de recherches, le logiciel de messagerie, la messagerie instantanée, les téléchargements, etc.) suivront une session de formation de (4) quatre jours (avancé)...A la fin des formations des trois (3) groupes, tous les participants devraient avoir un niveau avancé c'est-à-dire qui pourront utiliser efficacement internet.
- *La formation à utilisation du didacticiel « devenir internaute» se fera en* une session de formation des formateurs à utilisation du didacticiel « devenir internaute» qui est un outil conçu avec pour objectif le développement et le renforcement des compétences liées à utilisation de l'internet.
- *Le suivi et l'évaluation* : à la fin de chaque session de formation, un test sera organisé pour connaître les imperfections et en tenir compte pour la suite de la formation. Des sorties terrains chez les membres seront également organisées pour savoir ce qui se passe réellement, recueillir les avis et suggestions des différents bénéficiaires.

B.1.2. Les activités d'information, de communication et de sensibilisation

Les activités d'information, de communication et de sensibilisation occupent une place importante dans les différents programmes de la CBDDH. Cela est conforme aux missions d'information et de communication de la Coalition. Ce volet comporte les activités suivantes :

- la mise en œuvre du plan de communication;
- la production et la diffusion d'outils de communication ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation.

B.1.2.1. La mise en œuvre du plan de communication

Un plan de communication approprié au contexte et préoccupations de la CBDDH sera élaboré à partir des résultats de l'évaluation des outils de communication durant 2024. Après l'élaboration, des dispositions seront prises pour sa mise en œuvre à travers des actions concrètes.

B.1.2.2. La production et la diffusion d'outils de communication 2024-2026

Au cours de cette période, la CBDDH poursuivra ses activités de production d'outils de communication. Les outils concernés sont : le bulletin d'information, les films documentaires, le site web, les émissions radiophoniques, le centre de documentation, les calendriers, le théâtre forum, les livrets d'information, les fiches d'information, les affiches. Nous distinguons deux (2) types d'outils de communication:

-les outils de communication classique;

- les outils de communication comme supports aux sessions de formation et campagnes de sensibilisation.

B.1.2.2.1. Les outils de communication classique

- Production et diffusion de films documentaires

Au cours des années 2024-2025, des productions de films documentaires sur des thèmes pertinents des Droits humains seront réalisées et diffusées.

- La dynamisation du site web de la CBDDH

Le site web de la coalition existant sera animé afin de renforcer l'information sur les différentes activités. Il s'agira de s'atteler à en faire la vitrine des activités et expériences des membres de la Coalition. Des liens seront tissés avec d'autres sites existants intervenant sur les thématiques « Droits humains » ou « communication pour le développement des Défenseurs des Droits Humains».

- Production et diffusion d'émissions radiophoniques

La radio est sans conteste, l'un des canaux de diffusion le plus proche des populations. Avec les émissions sur les Droits Humains, la radio servira de relais pour la poursuite de la diffusion de messages de sensibilisation des membres et du public en général.

De même, la plupart des membres n'ayant pas accès aux sites Internet, la radio est l'outil de communication le mieux approprié pour véhiculer des messages sur les thèmes de

préoccupations des Droits humains auprès des membres, à travers les informations utiles collectées sur ces sites.

Six (6) émissions seront produites et diffusées chaque année, dans les stations radio ciblées de manière à assurer la meilleure couverture nationale possible, tout en priorisant les zones d'intervention des membres de la CBDDH.

- **La création d'un centre de documentation**

Avec l'appui de ses partenaires, la CBDDH va créer un centre de documentation pour mettre à disposition des documents physiques et virtuel sur les droits humains et les thématiques connexes.

Pour 2025 et 2026, l'action de création consistera essentiellement à :

- ✓ Acquérir des ouvrages et journaux nouveaux. Cela répondra aux besoins exprimés par les visiteurs du centre de documentation (la diversification des sources d'informations pour plus d'informations dans plusieurs domaines d'activités);
- ✓ Entretenir la documentation (reproduction, reliure des documents);
- ✓ Construire une base de données plus fiable pour la gestion des documents du centre
- ✓ Enregistrer les anciens documents dans la nouvelle base de données.
- ✓ Mettre à jour régulièrement le site web;
- ✓ Produire des livrets, affiches, dépliants et supports audio visuels.
- Confection et diffusion de calendriers

Les calendriers de la CBDDH sont des outils de sensibilisation très prisés aussi bien par les membres que le public en général. Avec l'appui des partenaires financiers, des productions régulières se réaliseront sur les thèmes suivants :

- ✓ La défense des droits humains ;
- ✓ Les instruments juridiques en Droits Humains
- ✓ Les droits de la femme et de la petite fille ;
- ✓ Les violences faites aux femmes et filles,
- ✓ Défenseurs des Droits Humains, Décentralisation et Environnement ;
- ✓ La capitalisation des huit (8) années d'action de la CBDDH,
- ✓ L'éthique au sein de la coalition et de ses membres ;
- ✓ Approche genre et AGR
- ✓ La documentation à des fins de contentieux stratégique
- ✓ Etc...

B.1.2.2.2. Les outils de communication support aux sessions de formations et campagnes de sensibilisation

Les outils d'appui aux sessions de formation et aux campagnes de sensibilisation sont de véritables déclencheurs de réflexion et de discussion sur chaque thème d'activité, ils rendent vivantes et concrètes les sessions de formation et de sensibilisation, et contribuent à l'atteinte des résultats escomptés. Pour 2025 et 2026, il est envisagé la réalisation des outils suivants:

- ✓ La confection et reproduction de livrets en français, et langues locales sur les thèmes de formation sur les droits humains ;
- ✓ La réalisation, la représentation et la reproduction de sketches sur les droits humains ;
- ✓ La production de chants en langues locales sur les droits humains. Il s'agit ici, d'une idée originale qui consistera à faire produire par voie de concours, des chansons valorisant les Droits Humains.

B.1.2.3. L'organisation de campagnes de sensibilisation

Compte tenu du contexte, la pertinence des campagnes de sensibilisation sur les Droits humains est à envisager en 2024. L'accent sera mis sur la connaissance des Droits humains et l'interpellation constructive des autorités locales.

Chaque campagne sera organisée dans les zones géographiques des membres de la CBDDH et sera animée par les pools de formateurs en Droits Humains. Cette démarche permettra de faire porter progressivement les activités par les membres de la Coalition.

Les représentations de sketches ou de théâtres forum, ainsi que des émissions radio soutiendront les campagnes afin d'en assurer le succès.

Par ailleurs, au regard de l'importance à accorder aux thématiques genres et groupes vulnérables, il sera procédé à une sensibilisation systématique sur le sujet à l'occasion de toutes les activités de la CBDDH et ses membres.

B.1.4 Renforcement des capacités du personnel de la coordination et des membres du Conseil d'Administration

Des formations organisées au profit des membres du Conseil d'Administration et de la coordination permettent à ceux-ci de renforcer leurs compétences pour mieux assurer l'exécution du programme de la CBDDH.

Le Plan de Renforcement des Capacités de la Coalition qui sera mis en œuvre grâce à l'appui technique du CABINET 2S en 2024, 2025 et 2026, permettra d'organiser des sessions de formation au profit des membres du conseil d'Administration et de la Coordination, pour leur permettre de mieux assurer la réalisation des programmes de la CBDDH.

IV.2.3.3 LES ACTIVITES LIEES C : LES ACTIONS CONCERTÉES ET LE PLAIDOYER

C- Les actions de concertation et de plaidoyer sur des thématiques de préoccupation des droits humains.

La mission de la CBDDH exprime clairement la volonté de contribuer activement à la promotion, à la protection et au respect des Droits Humains en général et des droits des défenseurs des Droits de l'Homme en particulier. De même, l'un des six axes qui composent son plan stratégique 2023-2027, porte bien sur la promotion de l'action concertée et le plaidoyer. C'est à dire l'importance que la CBDDH accorde à ce genre d'activité. Mais le constat est réel aussi que les membres à la base qui doivent porter les actions de plaidoyer ne sont pas toujours bien préparés à s'impliquer réellement dans l'initiation et la conduite de tels processus. Aussi, nous envisageons pour la période :

- L'animation de groupes de plaidoyers fonctionnels, selon une approche qui devrait favoriser l'implication effective des membres de la Coalition ;
- L'organisation régulière des sessions périodiques de concertation des membres sur des thématiques ;
- L'organisation de rencontres annuelles avec les partenaires permettant d'améliorer les stratégies d'action de la Coalition ;
- La contribution aux cadres de concertation de la Société civile au niveau national et international ;
- L'activation et dynamisation des commissions spécialisées,
- La satisfaction des besoins d'études sur des sujets de préoccupation des Droits Humains.

C.1. L'émergence et le développement de groupes de plaidoyer fonctionnels

C.1.1 L'émergence de groupe de plaidoyer

- organiser une formation Action sur le plaidoyer avec les membres de la CBDDH
- identifier un problème de préoccupation nécessitant un plaidoyer.

C.1.2 L'animation des groupes de plaidoyer

- définir et approfondir la stratégie de plaidoyer.
- Déterminer les thématiques de plaidoyer possibles en lien avec la promotion, la protection et la défense des Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme, la réponse aux orientations du Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains (ROADDH) en matière de promotion et de protection des Droits Humains.

C.2 Les actions de plaidoyer

- Créer le cadre de plaidoyer
- mettre un accent particulier sur la publication de messages forts.
- Ces messages seront diffusés dans les journaux de la place, et dans les émissions télé.
- publier ces messages lors de panels, de conférences sur des thématiques d'intérêts stratégiques favorisant la prise de conscience.

C.3 L'organisation de rencontres de concertation entre membres et avec les partenaires

C.3.1. Les rencontres de concertation entre membres

Depuis sa création en 2016, la CBDDH a régulièrement tenu la rencontre annuelle des membres, communément appelée Assemblée Générale (AG). La Coalition entend poursuivre la tenue de ce cadre de concertation des membres qui permet l'élaboration et l'amélioration de ses stratégies de fonctionnement et de mise en œuvre des activités pour une meilleure contribution aux actions des Défenseurs des Droits Humains.

De même, le conseil d'administration étant l'instance de décision entre deux Assemblées Générales, des rencontres de concertation entre ses membres sont indispensables pour assurer la bonne conduite des activités de la Coalition.

C.3.2 La table ronde des partenaires

Pour la quête des financements la CBDeH et ses partenaires gagneront à instituer un cadre de concertation annuel pour échanger et accorder leurs points de vue sur une thématique de préoccupation donnée. La thématique de préoccupation proposée pour 2023 porte sur la stratégie de financement des activités de la Coalition.

C-4 L'accompagnement du processus de concertation de la société civile au niveau national et international sur des thèmes d'actualité

La CBDDH poursuivra au cours de la période 2023-2027, ses activités de représentations. Les différentes rencontres nationales dans le cadre de collecte d'informations de la CBDDH sur les stratégies de développement sont aussi des opportunités réelles d'expression des positions de la Coalition sur des sujets de préoccupation.

La participation de la CBDDH à des rencontres sous régionales, internationales, permettront à la Coalition de s'exprimer fortement sur les problématiques discutées et de plaider pour la cause des défenseurs des droits humains.

Enfin, en ce qui concerne l'implication des membres au processus de développement d'actions de plaidoyer et de lobbying, des voyages d'échanges avec les pays membre du ROADDDH permettront de partager des expériences enrichissantes et de renforcer l'effet des campagnes de sensibilisation programmées.

IV.2.3.4 LES ACTIVITES LIEES A L'AXE D : BIEN ETRE ET JUSTICE REPARATRICE

I. Principales activités prévues

D1. Renforcement institutionnel et organisationnel de la CBDDH

En tant faitière des OSC pour la promotion et le respect des droits humains, il est d'une grande importance qu'elle élabore un plan stratégique qui définisse la vision, les orientations, les cibles et les actions pour une réponse efficace et efficiente aux besoins pratiques et stratégiques en matière de droits humains au niveau national et international. Cet outil référentiel constituera également un tremplin de recherche de financement auprès de partenaires. Les besoins pratiques de la faitière renvoient à la sécurisation des locaux de la faitière, la sécurité de la documentation, au renforcement de la logistique et de la ressource humaine de la coalition.

D2 L'assistance et la protection d'urgence des femmes et hommes défenseu.res des droits humains et des groupes vulnérables

L'environnement d'insécurité, de troubles politiques engendre des cas de violences, de tortures, des abus de pouvoir, des violences basées sur le Genre empiétant sur les droits humains. La CBDDH se donne pour objectif de faire valoir les droits des personnes et le respect de leurs liberté et dignité indépendamment de l'appartenance ethnique, religieuse ou sexuelle. Dans ces cas de figure, l'assistance et la protection de la vie des personnes est plus qu'une

obligation. L'accès à la santé sans discrimination est un droit. Alors l'assistance et le suivi sanitaire des travailleuses de sexe, des communautés LGBTQ seront les principales actions pour la restauration de leur dignité.

D 3 : Le renforcement des capacités des FDDH/DDHV sur les instruments de protection des droits humains

Connaitre ses droits, les conduites à tenir lors des interpellations ou agressions xénophobes sont une force première de la victime dans la préservation de sa dignité. En effet, la coalition compte multiplier les sessions de formations, les sensibilisations comme actions phares à l'endroit de 500 FDDH/DDHV provinces du Burkina. Ces bénéficiaires seront formés dans le domaine de la sécurité numérique et physique des données et la documentation. Les groupes minoritaires qui subissent des violations de leurs droits et vivant dans la clandestinité doivent être organisés en groupes et sensibiliser sur les offres d'appui existants suivant leur localisation géographique dans le pays.

D 4 : Réhabilitation et résilience des groupes vulnérables de personnes déplacées internes

Cette action va concerner les femmes, les filles et les personnes vivant avec un handicap dans les sites d'accueil temporaires de la Capitale et des provinces du Centre-Nord et Centre-Ouest ; En effet, c'est une obligation pour l'Etat burkinabè de protéger les PDI selon les textes du Droit Humanitaire International et non en terme de charité : Les conditions de vies très difficiles des déplacés internes exposent les femmes et les filles aux violences basées sur le genre, à la prostitution forcées, aux enlèvements et à la violation de leur dignité. La coalition les compte parmi les cibles dans l'optique d'appuyer des femmes pour le développement d'activités génératrices de revenus pour leur autonomisation financière.

D 5. Bien-être et séances de relaxation des FDDH

L'action sera mise à profit pour améliorer la santé mentale et psychique des FDDH à travers des séances de relaxations et sorties récréatives dans une commune rurale, les femmes activistes travaillent sous pression et certaines subissent des violations dans le cadre de leur travail ou leur vie familiale ; Des dépressions silencieuses qui peuvent impacter leur vie privée ; il est donc nécessaire de leur permettre de se « Reconstruire » une santé à travers des initiatives de relaxe, de détente ou de séances de partages en dehors de leur cadre de vie et de travail.

IV.2.3.5 LES ACTIVITES LIEES A L'AXE E : LA CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES

E- la capitalisation des expériences des membres et des activités de la coordination

La capitalisation des expériences des membres et des activités de la coordination a également été une insuffisance relevée lors des échanges préliminaires à l'élaboration du plan stratégique 2023-2027. Il en est ressorti la nécessité de mettre en place des stratégies permettant de faire valoir et faire partager les expériences des membres, de produire et diffuser sur des supports appropriés, les expériences intéressantes ou innovatrices, de documenter, classer et archiver les activités et expériences de la CBDDH. A sa mise en œuvre, la capitalisation requiert certes de l'énergie et des moyens en termes de temps et d'argent, mais une fois réalisée elle permet de faire des économies d'échelle.

E1. Organisation d'atelier de capitalisation des expériences des membres sur des thématiques précises

Il sera organisé chaque année, une activité de capitalisation des expériences des membres sur un sujet de leur choix. Nous citons à titre d'exemple, les thèmes suivants : la capitalisation des expériences et leçons apprises sur le terrain ; le partage des informations à travers des publications et toute autre forme de communication ; la protection des défenseurs des Droits Humains ; le renforcement des capacités des défenseurs des Droits de l'Homme ; les prises de positions sur toute action de violation des Droits Humains, les AGR.

L'exercice devrait permettre de faire le point sur le niveau d'avancement des membres dans le domaine choisi, d'identifier les forces et faiblesses des uns et des autres, de dégager des perspectives et les stratégies pour les réaliser. Le cas échéant, d'autres structures sœurs pourraient être associées à l'exercice de capitalisation. Pour le succès de l'activité, nous envisageons rechercher la méthodologie la plus originale possible permettant de sortir du cadre classique des ateliers et à atteindre les résultats escomptés.

E.2 Production et diffusion d'articles, ouvrages supports audio visuels

Au cours de la période, il est prévu de produire et diffuser des articles, ouvrages sur des expériences capitalisées au niveau de la CBDDH. Les articles seront diffusés à travers les canaux de distribution appropriés : journaux de la place, site Web.

E.3. La documentation, le classement, l'archivage des activités et des expériences de la Coalition.

Lors de l'atelier du plan stratégique de la CBDDH, les membres ont fortement exprimé leur préoccupation sur la nécessité de documenter les activités de la Coalition. Cela se traduira par la production régulière des comptes rendus de réunion des différentes structures et la mise en place d'un bon système de classement des dossiers pour en faciliter l'accès.

E.4. Les rencontres de capitalisation des activités de la Coordination

En plus des rencontres trimestrielles qui ont déjà lieu au sein de la coordination, il est paru nécessaire d'organiser chaque semestre une rencontre de capitalisation des activités de la coordination.

E.5. Mise à jour régulier du fichier des compétences

Le fichier de compétences étant un outil d'information sur les compétences internes et externes et sur les partenariats potentiels en matière de formation, il est opportun d'insister sur sa mise à jour. Cette mise à jour sera trimestrielle.

E.6. Evaluation du premier plan stratégique et élaboration du 2^{ème} plan

Afin de permettre à la CBDDH de mieux s'orienter après 2027, une évaluation du plan stratégique en cours (2023-2027) s'avère nécessaire. Cette évaluation se fera en 2027 et un nouveau plan sera élaboré à partir des résultats pour la période 2028-2032.

IV.2.3.6 LES ACTIVITES LIEES A L'AXE F : LA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET LE PILOTAGE DE LA COALITION

F- La gestion administrative, financière et le pilotage des activités de la CBDDH

Pour assurer une gestion administrative et financière efficaces de la Coalition tout en effectuant un bon pilotage des activités, il est indispensable :

- Elaborer une charte des pratiques des membres de la coalition ;
- Avoir une bonne stratégie de planification ;
- Produire dans les délais, les rapports financiers et narratifs ;
- D'assurer la gestion efficace du secrétariat ;
- D'assurer une bonne gestion du matériel ;

- D'appliquer une gestion efficace du personnel ;
- D'entretenir de bonnes relations de partenariat avec les partenaires techniques et financiers.

IV.2.3.7-LES ACTIVITES LIEES A L'AXE G : LE SUIVI ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET DU PERSONNEL

F-Le suivi-évaluation des activités de la CBDDH

La création d'une cellule de suivi évaluation au sein du conseil d'administration, témoigne de l'importance accordée à cette fonction. Aussi, l'accent sera mis sur la création des départements, avec une fonction de suivi évaluation transversale. C'est pourquoi, il apparaît impératif à ce jour de renforcer le dispositif technique de suivi évaluation pour en assurer une application efficace.

CONCLUSION

La mise en œuvre de ce plan stratégique actualisé, nécessite certes des moyens financiers, mais aussi l'engagement de tous les membres de la CBDDH (CA, Coordination, associations membres). Notre souhait est de faire de ce plan stratégique un outil de référence qui contribuera à l'amélioration des conditions de vie des Défenseurs des Droits Humains en général et celle des associations membres en particulier, conformément aux objectifs du millénaire. Nous attendons des partenaires techniques et financiers, non seulement un appui financier, mais aussi un appui technique pour la mise en œuvre efficace et efficiente de ce plan pour plus de rayonnement international de la CBDDH.



ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

Cadre logique de la CBDDH

Logiques d'interventions	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiable (IOV)	Source de vérification	Hypothèses / Risques
<u>Objectif global</u>				
Renforcer la position et la capacité d'influence des politiques de développement des Défenseurs des Droits Humains pour plus de promotion, de protection et respect des droits humains dans le paysage des organisations de la Société civile au Burkina Faso.				
Axe 1 : Promotion, protection, respect des droits humains et du contentieux stratégique				
<u>Objectif spécifique 1</u> Constituer la Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH) et ses membres en force sociale pour la défense de leurs intérêts stratégiques.	La position et la capacité d'influence des politiques de développement des Défenseurs des Droits Humains pour plus de promotion, de protection et respect des droits humains dans le paysage des organisations de la Société civile au Burkina Faso sont renforcées.	1: Au moins 30% des politiques de développement sont influencés par la position de la CBDDH pour la promotion, la protection et le respect des droits humains. 2: Toutes les structures de la Coalition ont leurs capacités de mobilisation renforcées d'ici fin 2027, pour constituer une force sociale pour la défense de leurs intérêts stratégiques.	Rapports d'activités Rapport des audiences et des plaidoyers Rapports d'activités	Stabilité socio politique

		3 : Au moins deux thématiques en lien avec la promotion, la protection et la défense des droits des défenseurs des droits humains sont appliquées par les structures et dans les projets et programmes d'ici fin 2027.	Projets et programme des structures Rapport d'activité	
		4. Promotion de la participation et du leadership des femmes dans le secteur judiciaire en accompagnant des professionnelles ciblées pour des formations professionnalisantes dans le domaine des Droits Humains,	Rapport d'activité	
		5.Poursuite de la formation des avocates sur la gestion du contentieux à Niamey et l'assistance psychosociale des DDH/FDDH vulnérables	Rapport d'activité	
		6. Promotion les droits environnementaux et la justice	Rapport d'activité	

		climatique à travers des formations sur la thématique des défis émergents.		
	Axe 2 : Renforcement des capacités.			
<u>Objectif spécifique 2</u> Promouvoir, protéger et défendre les droits des défenseurs des Droits de l'Homme	Des actions de concertation et de plaidoyer sur l'ancrage des principes des Droits Humains dans les cultures des populations et du respect par l'État burkinabè, des engagements liés aux Droits Humains	1 : Chaque année, au moins une session de restitution sur la participation de la CBDDH à des rencontres nationales et internationales organisées au profit des membres et des institutions étatiques. 2 : Au bout de deux ans, 40% des associations membres mènent des actions de plaidoyer sur une ou deux thématiques identifiées autour des préoccupations de la CBDDH. 3 : Au bout de trois ans la CBDDH et le CA ont conduit des actions de plaidoyer dans les treize régions du Burkina	Rapport de session de restitution Rapport de plaidoyer Rapport d'activité Rapport de plaidoyer	

Axe 3 : Actions concertées et le plaidoyer.				
<u>Objectif spécifique 3</u> Consolider l'ancrage des principes des Droits Humains dans les cultures des populations par la prise en compte de ces principes dans les politiques et programmes de développement du pays	Une contribution à l'enrichissement de l'idéal universel des Droits Humains à travers des campagnes des valeurs et pratiques positives africaines sous régionales en matière de Droits Humains afin de faciliter le partage d'information et d'expériences entre les organisations et les institutions étatiques.	1 : Au moins une activité de capitalisation et de partage d'expériences des membres organisée et documentée chaque année. 2 : Trois (3) campagnes sur les valeurs et bonnes pratiques positives africaines sous régionales en matière de Droits Humains et un congrès national sont organisées et documentées. 3 : La CBDDH dispose d'un plan de communication opérationnel et efficace.	Rapport d'atelier de capitalisation Rapport d'activité Plan de communication	Stabilité sécuritaire
Axe 4 : Bien être et justice réparatrice				
<u>Objectif spécifique 4</u> Promouvoir les droits des FDDH/DDHV et des minorités sexuelles et réduire les inégalités de genre des PDIs.	Renforcement institutionnel et organisationnel de la CBDDH	1 : au moins 13 associations sont formées sur la protection des DH et les VBG des minorités sexuelles et TS et peuvent leur apporter une assistance sanitaire et protection d'urgence 2 : organisation d'une sortie récréative en banlieue au profit de FDDH	Rapport d'activités	

		3 : initiation de deux (2) audiences des actions d'interpellation des autorités de tutelles pour l'effectivité des avantages accordés aux personnes vivant avec un handicap moteur	Rapport d'activités Compte rendu des audiences	
<u>Objectif spécifique 5</u> Mener des actions en vue du respect par l'État burkinabè, des engagements contractés à travers la ratification des instruments internationaux	Des prises de positions sur toute action de violation des Droits Humains et une éducation sur le rôle et l'importance du défenseur des Droits de l'Homme sont assurés de manière efficace.	1 : Dénoncer et faire large diffusion de tout cas de violation des droits humains et des défenseurs des droits humains. 2 : Trois campagnes éducatives avec supports visuels au primaire, au post primaire et au supérieur sur le rôle et l'importance du défenseur des Droits de l'Homme. 3 : Un collectif d'avocats défenseur des Défenseurs des droits humains est mis en place.	Fiche de dénonciation Rapport d'activité Rapport d'activité Compte rendu de la mise en place du collectif.	Disponibilité des défenseurs des droits de l'homme
Axe 5 : Capitalisation des expériences.				
<u>Objectif spécifique 6</u>	Les défenseurs des droits de l'homme sont informés et éduqués et jouent pleinement leur rôle	1 : Au moins 60% des défenseurs membres de la coalition sont formés et éduqués	Rapport de formation	

Informier et éduquer sur le rôle et l'importance du défenseur des Droits de l'Homme et répondre aux orientations du Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains (ROADDH) en matière de promotion et de protection des Droits Humains.		2 : Au moins 70% des défenseurs formés et éduqués jouent pleinement leur rôle au Burkina 3 : La CBDDH dispose d'un répertoire de capitalisation des expériences des défenseurs des droits de l'homme.	Visite terrain Rapport d'activité Répertoire des défenseurs des droits de l'homme	
Axe 6 : la gestion administrative, financière et le pilotage de la Coordination.				
<u>Objectif spécifique 7</u> Favoriser la contribution du Burkina Faso à l'enrichissement de l'idéal universel des Droits Humains à travers la diffusion des valeurs et pratiques positives africaines sous régionales en matière de Droits Humains	La gestion administrative, financière et le pilotage des activités sont assurés de manière efficace.	1: Des manuels de procédures et de gestion de la CBDDH sont établis et régulièrement appliqués par la coordination et le CA. 2: Un bilan des comptes réalisé chaque année. 3 : Les rapports intermédiaires et annuels élaborés dans les délais sur l'exécution et le financement des projets et programmes sont produits et acheminés par les structures membres.	Manuel de procédures Rapport annuel	La transparence dans la gestion
Axe 7 : Le suivi-évaluation des activités et du personnel.				

<u>Objectif spécifique 8</u> Faciliter les échanges et le partage d'informations et d'expériences entre les organisations membres ;	Un mécanisme approprié de suivi et d'évaluation des activités et du personnel est fonctionnel.	1 : L'existence et l'utilisation d'outils adaptés de suivi évaluation des activités et du personnel 2 : La facilité d'accès aux niveaux d'exécution des activités et aux résultats atteints. 3 : Une auto-évaluation annuelle de la CBDDH réalisée et documentée.	Les outils de suivi évaluation du personnel Rapport d'activité Rapport d'auto – évaluation.	
--	---	--	--	--

ANNEXE 2 : EVALUATION DES COUTS DU PLAN STRATEGIQUE

Code	DESCRIPTION	Prix unitaire de l'activité	Qté	COÛT TOTAL	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	TOTAUX
A	LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'AXE A : PROMOTION, PROTECTION ET RESPECT DES DROITS HUMAINS			113 550	11 250	30 950	29 150	30 950	11 250	113 550
A.1	Activités de la promotion des droits Humains			25 350	4 350	6 150	4 350	6 150	4 350	25 350
	Formation des responsables d'associations membres de la coalition sur les documents juridiques des droits spécifiques des femmes au Burkina Faso	650	5	3 250	650	650	650	650	650	3 250
	Réalisation d'un voyage d'échange au Togo en vue d'acquérir des expériences en matière de la protection	1 800	2	3 600		1 800		1 800		3 600

	Réalisation de panel sur les soins collectifs au profit des associations des Droits humains	3 700	5	18 500	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700	18 500
A.2	Activités de la protection des droits Humains			40 500	4 200	10 700	10 700	10 700	4 200	40 500
	Rencontre de partage d'expérience des membres de la Coalition sur la mise en œuvre de la protection des droits humains et identification des difficultés y liées	2 300	5	11 500	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	11 500
	Formation en gestion et utilisation de la base de données sur la protection violations des droits humains	950	10	9 500	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900	9 500
	Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique sur la protection des droits humains et vulgarisation des documents et instruments y relatifs	6 500	3	19 500	-	6 500	6 500	6 500		19 500
A.3	Activités du respect des droits Humains			47 700	2 700	14 100	14 100	14 100	2 700	47 700

	Mise en place d'une approche multidimensionnelle pour faire face aux violences, en rassemblant le secteur judiciaire, la société civile et les acteurs médicaux afin d'appliquer des mesures de prévention, de faciliter les enquêtes, les poursuites et la condamnation dans les cas de violences faites aux Défenseurs des droits Humains et aux femmes et d'offrir protection et aide aux victimes.	4 500	3	13 500		4 500	4 500	4 500		13 500
	Formation sur la participation et le leadership des femmes dans le secteur judiciaire en accompagnant des étudiantes ciblées	4 200	3	12 600		4 200	4 200	4 200		12 600
	Formation sur la promotion des droits environnementaux et la justice climatique	2 700	8	21 600	2 700	5 400	5 400	5 400	2 700	21 600
B	LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'AXE B : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.			297 720	29 950	79 420	79 700	73 050	35 600	297 720

B.1	Les activités de renforcement des capacités des membres de la CBDDH			297 720	29 950	79 420	79 700	73 050	35 600	297 720
B.1.1	Les sessions de formation organisées			33 820	5 900	22 070	5 850	-	-	33 820
B1.1.1	Activité 1 : Les formations en gestion des associations			25 500	3 900	15 750	5 850	-	-	25 500
	Les sessions de recyclage à l'intention des formateurs en gestion des associations	1 300	6	7 800	3 900	3 900	-			7 800
	Les sessions de formation des membres à la base en gestion des associations	50	120	6 000	-	6 000	-			6 000
	Le suivi- évaluation des activités de formation en gestion des associations	780	15	11 700	-	5 850	5 850			11 700
B.1.1.2	Activité 2 : Les formations en Droits humains			4 000	2 000	2 000	-			4 000
	Les sessions de formation en droits humains	150	20	3 000	1 500	1 500				3 000
	Le suivi évaluation des activités de formation en droits humains	50	20	1 000	500	500				1 000
										-

B.1.1.3	Activité 3 : Les formations en TIC			4 320	-	4 320	-	-	-	4 320
	Les sessions de formations de trois groupes	220	12	2 640	-	2 640				2 640
	La formation à utilisation du didacticiel « devenir internaute »	160	3	480	-	480				480
	Le suivi et l'évaluation des activités de formation en TIC	100	12	1 200	-	1 200				1 200
				-						-
B.1.2	Les activités d'information, de communication et de sensibilisation			240 650	24 050	49 600	66 100	65 300	35 600	240 650
B.1.2.1	La mise en œuvre du plan de communication			1 250	1 250	-	-	-	-	1 250
	Elaboration du plan de communication	800	1	800	800		-			800
	Rencontre de présentation du plan de communication	450	1	450	450		-			450
				-						-
B.1.2.2	La production et la diffusion d'outils de communication 2024-2026			103 200	1 800	20 800	37 300	36 500	6 800	103 200
B.1.2.2.1	B.1.2.2.1. Les outils de communication classique			92 000	1 800	12 800	35 300	35 300	6 800	92 000

	Production et diffusion de films documentaires	6 000	3	18 000		6 000	6 000	6 000		18 000
	La dynamisation du site web de la CBDDH	600	5	3 000	600	600	600	600	600	3 000
	Production et diffusion d'émissions radiophoniques	100	60	6 000	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
	La création d'un centre de documentation	45 000	1	45 000	-	-	22 500	22 500		45 000
	Confection et diffusion de calendriers	2	10000	20 000		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
B.1.2.2.2	Les outils de communication support aux sessions de formations et campagnes de sensibilisation			11 200	-	8 000	2 000	1 200	-	11 200
	La confection et reproduction de livrets en français, Moore et Dioula sur les thèmes de formation sur les droits humains	2	3000	6 000		6 000				6 000
	La réalisation, la représentation et la reproduction de sketches sur les droits humains	1 200	3	3 600		1 200	1 200	1 200		3 600
	La production de chants en langues locales sur les droits humains	800	2	1 600		800	800			1 600

				-						-
B.1.2.3	L'organisation de campagnes de sensibilisation 2024			136 200	21 000	28 800	28 800	28 800	28 800	136 200
	Sensibilisation sur la connaissance des Droits humains	7 000	5	35 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
	Interpellation constructive des autorités locales	7 800	4	31 200		7 800	7 800	7 800	7 800	31 200
	Sensibilisation sur l'athématique Genre	9 500	5	47 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	47 500
	Sensibilisation sur le VIH/SIDA	4 500	5	22 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	22 500
				-						-
B.1.3	Renforcement des capacités du personnel de la coordination et des membres du Conseil d'Administration			23 250	-	7 750	7 750	7 750	-	23 250
	Renforcement des capacités du personnel de la coordination	750	18	13 500	-	4 500	4 500	4 500		13 500
	Renforcement des capacités des membres du Conseil d'Administration	650	15	9 750	-	3 250	3 250	3 250		9 750
				-						-

C	LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'AXE C : LES ACTIONS CONCERTÉES ET LE PLAIDOYER			234 850	46 970	46 970	46 970	46 970	46 970	234 850
C.1	L'émergence et le développement de groupes de plaidoyer fonctionnels			36 600	7 320	7 320	7 320	7 320	7 320	36 600
C.1.1	L'émergence de groupe de plaidoyer			19 800	3 960	3 960	3 960	3 960	3 960	19 800
	Organisation de la formation Action sur le plaidoyer avec les membres de la CBDDH	50	360	18 000	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	18 000
	Identification de problème de préoccupation nécessitant un plaidoyer	5	360	1 800	360	360	360	360	360	1 800
				-						-
C.1.2	L'animation des groupes de plaidoyer			16 800	3 360	3 360	3 360	3 360	3 360	16 800
	Définition et approfondissement de la stratégie de plaidoyer	100	160	16 000	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	16 000
	Détermination des thématiques de plaidoyer possibles	5	160	800	160	160	160	160	160	800
				-						-

C.2	Les actions de plaidoyer			44 500	8 900	8 900	8 900	8 900	8 900	44 500
	Création du cadre de plaidoyer	1 250	5	6 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	6 250
	Publication de messages forts	5 000	5	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	Diffusions dans les journaux de la place, et dans les émissions télé.	2 000	5	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
	Publications des messages lors de panels, de conférences sur des thématiques d'intérêts stratégiques favorisant la prise de conscience	650	5	3 250	650	650	650	650	650	3 250
				-						-
C.3	Organisation des rencontres de concertation entre membres et avec les partenaires			66 250	13 250	13 250	13 250	13 250	13 250	66 250
C.3.1	Les rencontres de concertation entre membres			13 750	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	13 750
	Assemblée générale des membres et la Coordination de la CBDDH	1 800	5	9 000	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000

	Assemblée générale de la Coalition	950	5	4 750	950	950	950	950	950	4 750
										-
C.3.2	La table ronde des partenaires			52 500	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	52 500
	Concertation annuelle d'échanges avec les partenaires financiers	2 500	5	12 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
	Prise en charge déplacement équipe	8 000	5	40 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
										-
C.4	Accompagnement du processus de concertation de la société civile au niveau national et international sur des thèmes d'actualité			87 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	87 500
	Participation aux rencontres nationales	1 500	5	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
	Participation aux rencontres sous régionales	4 000	5	20 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
	Participation aux rencontres internationales et mondiales	12 000	5	60 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
										-

D	LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'AXE D : BIEN ETRE ET JUSTICE REPARATRICE			52 215	-	26 107	26 107	-	-	52 215
D.1	Renforcement institutionnel et organisationnel de la CBDDH	10 608	2	21 216	-	10 608	10 608	-	-	21 216
D.2	L'assistance et la protection d'urgence des femmes et hommes défenseu.res des droits humains et des groupes vulnérables	1 150	2	2 300	-	1 150	1 150			2 300
D.3	Le renforcement des capacités des FDDH/DDHV sur les instruments de protection des droits humains	6 274	2	12 549		6 274	6 274			12 549
D.4	Réhabilitation et résilience des groupes vulnérables de personnes déplacées internes	5 100	2	10 200		5 100	5 100			10 200

D.5	Bien-être et séances de relaxation des FDDH	2 975	2	5 950		2 975	2 975			5 950
E	LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'AXE E : LA CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES			42 750	7 550	7 550	7 550	7 550	12 550	42 750
E.1	Organisation d'atelier de capitalisation des expériences des membres sur des thématiques précises	1 750	5	8 750	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750	8 750
E.2	Production et diffusion d'articles, ouvrages supports audio visuels	3 750	5	18 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	18 750
E.3	Documentation, le classement, l'archivage des activités et des expériences de la Coalition	300	5	1 500	300	300	300	300	300	1 500
E.4	Les rencontres de capitalisation des activités de la Coordination	800	5	4 000	800	800	800	800	800	4 000
E.5	Mise à jour régulier du fichier des compétences	950	5	4 750	950	950	950	950	950	4 750

E.6	Evaluation du premier plan stratégique et élaboration du 2ème plan	5 000	1	5 000	-	-	-	-	5 000	5 000
										-
F	LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'AXE F : LA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET LE PILOTAGE DE LA COALITION			11 500	5 100	1 600	1 600	1 600	1 600	11 500
	Elaboration de la charte des pratiques des membres de la coalition	3 500	1	3 500	3 500			-		3 500
	Organisation de l'audit des comptes 2023	1 600	5	8 000	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
				-						-
G	LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'AXE G : LE SUIVI ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET DU PERSONNEL			9 000	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000
G.1	La création d'une cellule de suivi évaluation au sein du conseil d'administration	150	60	9 000	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000
				-						
BUDGET TOTAL										761 585

ANNEXE 3 : SCHEMAS DE FINANCEMENT

LIBELLES	TAUX	MONTANT
Participation de la CBDDH	10%	76 158 457
Subvention sollicitée	90%	685 426 113
Financement total	100%	761 584 570

Table des matières

SOMMAIRE	I
LEXIQUE	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	1
PRESENTATION DE LA COALITION BURKINABE DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS.....	7
I. PRESENTATION DE LA CBDDH.....	8
I.1 Vision et objectifs	8
I.2 L'étendue de la Coalition	8
I.3 Organigramme.....	9
PRINCIPALES REALISATIONS DE LA COALITION BURKINABE DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS DE 2015 A 2022	11
II. PRINCIPALES REALISATIONS DE LA CBDDH	12
ANALYSE ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE	14
III. L'ANALYSE ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE DE LA COALITION.....	15
III.1. Les forces et Faiblesses de la Coalition	15
III.1.1. Les forces	15
III.1.2. Les Faiblesses	17
III.2. L'analyse de l'environnement externe.....	18
III.2.1. Les contraintes	19
III.2.2. Les opportunités.....	19
ANALYSE STRATEGIQUE.....	20
IV. LES AXES STRATEGIQUES	21
IV.2.1 Les Objectifs	21
IV.2.2 Les Résultats attendus	22
IV.2.3. Les activités.....	24
IV.2.3.1 Les activités liées à l'axe A: PROMOTION, PROTECTION ET RESPECT DES DROITS HUMAINS	24
IV.2.3.1.1 Promotion des Droits Humains.....	24
IV.2.3.1.2 Protection des Droits Humains	25
IV.2.3.1.3 Respect des Droits humains	25
IV.2.3.2 Les activités liées à l'axe B : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	26
B.1. Les activités de renforcement des capacités des membres de la CBDDH.....	26
B.1.1. Les activités de formation	26
B.1.1.1. Les formations en gestion des associations	26
B.1.1.2. Les formations en Droits humains	27

B.1.1.3. Les formations en TIC.....	28
B.1.2. Les activités d'information, de communication et de sensibilisation	29
B.1.2.1. La mise en œuvre du plan de communication	30
B.1.2.2. La production et la diffusion d'outils de communication 2024-2026	30
B.1.2.2.1. Les outils de communication classique	30
B.1.2.2.2. Les outils de communication support aux sessions de formations et campagnes de sensibilisation	32
B.1.2.3. L'organisation de campagnes de sensibilisation	32
B.1.3 Renforcement des capacités du personnel de la coordination et des membres du Conseil d'Administration.....	32
IV.2.3.3 Les activités liées C : LES ACTIONS CONCERTÉES ET LE PLAIDOYER	33
C- Les actions de concertation et de plaidoyer sur des thématiques de préoccupation des droits humains.	33
C.1. L'émergence et le développement de groupes de plaidoyer fonctionnels	33
C.1.1 L'émergence de groupe de plaidoyer	33
C.1.2 L'animation des groupes de plaidoyer	34
C.2 Les actions de plaidoyer	34
C.3 L'organisation de rencontres de concertation entre membres et avec les partenaires... ..	34
C.3.1. Les rencontres de concertation entre membres	34
C.3.2 La table ronde des partenaires	34
C-4 L'accompagnement du processus de concertation de la société civile au niveau national et international sur des thèmes d'actualité.....	35
IV.2.3.4 Les activités liées à l'axe D: LA CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES	35
D- la capitalisation des expériences des membres et des activités de la coordination	37
D1. Organisation d'atelier de capitalisation des expériences des membres sur des thématiques précises.....	37
D.2 Production et diffusion d'articles, ouvrages supports audio visuels	37
D.3. La documentation, le classement, l'archivage des activités et des expériences de la Coalition.	38
D.4. Les rencontres de capitalisation des activités de la Coordination.....	38
D.5. Mise à jour régulier du fichier des compétences	38
D.6. Evaluation du premier plan stratégique et élaboration du 2 ^{ème} plan.....	38
IV.2.3.5 Les activités liées à l'axe E : LA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET LE PILOTAGE DE LA COALITION.....	38
E- La gestion administrative, financière et le pilotage des activités de la CBDDH	38
IV.2.3.6-Les activités liées à l'axe F : LE SUIVI ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET DU PERSONNEL	39
F-Le suivi-évaluation des activités de la CBDDH.....	39

CONCLUSION.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES.....	40